



Procès-verbal de L'Assemblée générale du CEB du 17/01/2018

Rapport moral 2017

Remerciements

Le Président remercie :

- les adhérents présents à cette AG
- Les nombreux bénévoles du Club
- Les BEs qui initient les enfants et débutants adultes à l'escalade
- Les membres du Comité Directeur du CEB
- La Mairie de Beaumont sur Oise pour son soutien
- La FFME et de CT 95.

Composition du Comité Directeur du CEB 2017

Fonction	NOM Prénom
Président	BALLURIAUD Yoann
Secrétaire	COTINEAU Nadine
Trésorier	DEYME Bruno
Correspondant FFME	COQUELET Didier
Responsable sorties	LEYENDECKER Nicolas
Responsable Info/ Web	CHARLEMAGNE Sébastien
Responsable équipement mur/EPI	TOURNAY Christian
Encadrant ados	TOURNAY Ludovic
Encadrant Enfants/ Ados	BLONDEAU Maxime
Responsable partie bloc	TILLIER Pierre
	TILLIER Sandrine
	CARDINAL Isabelle
	GUEANT Solène

Procès-verbal de L'Assemblée générale du CEB du 17 Jan 2018

Fonctionnement du club

- ✚ Le CEB se compose d'un Comité Directeur, de 2 salariés et de nombreux bénévoles qui aident à la gestion des créneaux d'escalade et lors des différentes manifestations.
- ✚ Depuis mi-septembre 2017, le CT 95 offre au CEB un support pour l'encadrement des enfants le samedi matin.
- ✚ La cotisation pour la saison 2017-2018 est la suivante :
 - 130 € pour adhérents (100 € par adhérent supplémentaire d'une même famille)
 - + 15€ pour toute nouvelle adhésion pour couvrir les frais administratifs et de formation
- ✚ En plus des créneaux d'ouvertures tous les soirs de semaine le CEB a ouvert un nouveau créneau le samedi matin à la rentrée de septembre, ce qui a permis d'ouvrir 2 créneaux supplémentaires pour les enfants ainsi qu'un pour les adultes
- ✚ En début d'année scolaire l'accueil des débutants se fait le vendredi . Le reste de l'année ce créneau est réservé aux cours adultes pour ceux qui souhaitent se perfectionner . Un constat : l'information et la communication sur les cours adultes est à améliorer

Actions menées par le CEB au cours de l'année 2017

- Jan 2017 : AG et galette des rois
- Jan 2017 : Participation à la compétition vétéran à Jouy le Moutier
- Mar 2017 : Organisation de la compétition départementale Juniors
- Semaine citoyenne
- Avril 2017 : Formation PCS1 (3 adhérents)
- Mai 2017 : Sortie escalade en Bourgogne à Cormot (28 personnes)
- Juin 2017 : initiation à l'escalade lors de la journée Animsport
- Juin 2017 : BBQ à St Vaast lès Mello
- Sept 2017 : Participation au forum des Sports de a ville de Beaumont sur Oise
- Sept 2017 : Ouverture de créneaux le samedi (enfants et adultes)
- Oct 2017 : Formation initiateurs (3 adhérents) / Formation PCS1 (2 adhérents)
- Nov 2017 : Organisation de l'open de bloc CEBLOC

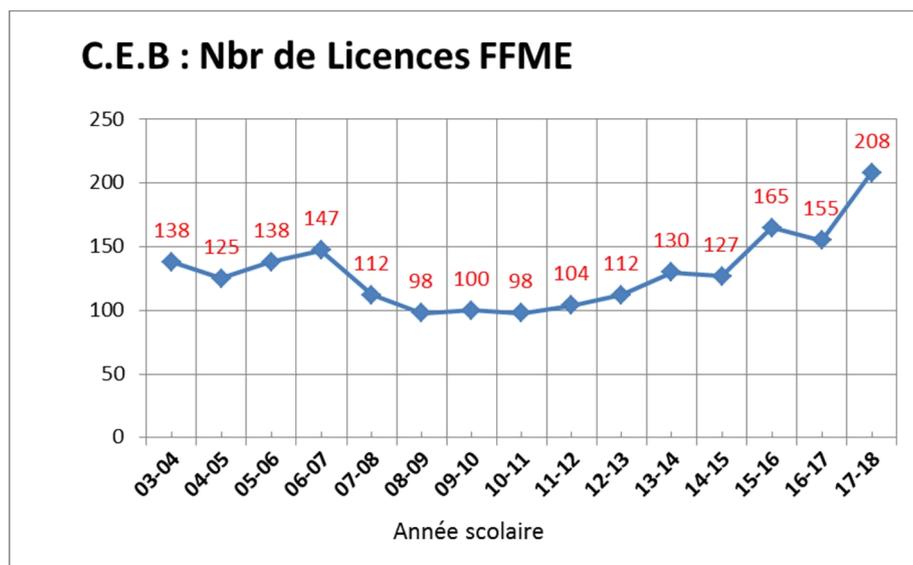
Procès-verbal de L'Assemblée générale du CEB du 17 Jan 2018

Nombre d'adhérents au 31 déc. 2017 :

210 adhérents dont 208 Source FFME (2 ont également une licence dans un autre club)

🌟 **210 adhérents (dont 99 nouveaux / 47%)**

Tranche Age	H	F	Nbr	
45+	19	6	25	12%
19-44	52	25	77	37%
8-18	57	51	108	51%
	128	82	210	
	61%	39%		



Nous constatons une augmentation de 53 personnes (+35 %) principalement due à l'ouverture le samedi matin de créneaux enfants (2x12 enfants de 9 h à 11hr) et d'un créneau adulte de 11hr à 13hr.

Règlement Intérieur

Le Président rappelle qu'une nouvelle proposition de règlement intérieur a été mise en ligne sur notre site WEB le 1 Sept 2017 (voir annexe) afin de tenir compte du changement de la loi en matière de Certificat Médical / Questionnaire Santé.

Comme aucune remarque n'a été formulée, Il propose d'adopter ce nouveau règlement.

Rapport financier

CEB : Réel fin Dec 2017

RECETTES		€		
Adhésions	27 418			72%
Subventions	1 500			4%
Divers	9 044			24%
	<u>37 962</u>			

DEPENSES		€		
FFME	10 195			29%
Encadrements	11 095			32%
Matériel	2 019			6%
Divers	11 546			33%
	<u>34 855</u>			

TOTAL	3 107	€
--------------	--------------	----------

détails "Divers"	Recettes	Dépenses	diff.
Competition	1 534	1 124	400
BO/Climb Up	2 777	3 900	-1 100
Sortie Cormot	2 924	3 861	-900
T Shirt	572	1 085	-500
Formation	0	755	-800
Autres *	1 238	821	400
	9 044	11 546	€

Autres *

+ : CATTP

- : Réunions / BBQ / Banque / Web/...

Vote du rapport Moral / Règlement Intérieur / Rapport Financier 2017 :

Nombre de présents : 52 Nombre de pouvoirs : 1

Le rapport moral, le rapport financier et le règlement intérieur sont approuvés à l'unanimité.

Procès-verbal de L'Assemblée générale du CEB du 17 Jan 2018

PERSPECTIVES 2018

Le Comité de Direction du CEB propose de voter les dispositions listées ci-après

Election du Comité du Direction du CEB 2018

Fonction	NOM Prénom
Président	BALLURIAUD Yoann
Secrétaire	COTINEAU Nadine
Trésorier	DEYME Bruno
Correspondant FFME	COQUELET Didier
Responsable sorties	LEYENDECKER Nicolas
Responsable Info/ Web	CHARLEMAGNE Sébastien
Responsable équipement mur/EPI	TOURNAY Christian
Encadrant ados	TOURNAY Ludovic
Encadrant Enfants/ Ados	BLONDEAU Maxime
Responsable partie bloc	TILLIER Pierre
	TILLIER Sandrine
	CARDINAL Isabelle
	GUEANT Solène

Actions envisagées par le CEB pour 2018

- Renouvellement des 13 cordes.
- Achat de T shirts au logo du CEB.

- Sortie escalade dans le Doubs à La Brème du 10 au 13 Mai 2018. Un gîte de 20 personnes a été retenu.
- Sorties extérieures à Fontainebleau / St Maximin/ Connelles/ etc...

- Support des actions de la Mairie de Beaumont
 - o Semaine citoyenne (février)
 - o Semaine CM2 (juin)
 - o Initiation à l'escalade lors de la journée Animsport (juin)
 - o Participation au forum des sports (8 sept 2018)

- BBQ à St Vaast lès Mello (juin 2018)
- Départementaux enfants (février)
- Passage des passeports (avril). Constat : Faire plus d'information sur le passage des passeports

Procès-verbal de L'Assemblée générale du CEB du 17 Jan 2018

- Formations (ouvriers Club et initiateur SAE)
- Départementaux adultes (mars)
- Poursuite du projet de rénovation du mur (un retour positif de la part de la mairie)

Budget du CEB 2018

190 adhérents

RECETTES	€		
Adhésions	25 600		79%
Subventions	1 600		5%
Divers	5 400		17%
	<u>32 600</u>		

cotisation 130 €/p (à adapter au besoin sur hausse tarifs FFME/CR/CT)

DEPENSES	€		
FFME	9 800		30%
Encadrements	11 000		34%
Matériel	2 200		7%
Divers	9 600		29%
	<u>32 600</u>		

TOTAL	0 €
--------------	------------

détails "Divers"	Recettes	Dépenses	diff.
BO/Climb Up	1 400	2 800	-1 400
Sortie La Brème	2 500	3 600	-1 100
T Shirt	800	1 300	-500
Autres	700	1 900	-1 200
	5 400	9 600 €	

Autres

+ : CATTP

- : Réunions / BBQ / Banque / Web/...

Le budget 2018 a été construit sur une prévision de 190 adhérents.

A ce jour nous ne connaissons pas encore les augmentations de tarif éventuelles de la FFME

En AG de ce jour il a donc été convenu que la cotisation d'adhésion pourra être augmentée si besoin. Ce point sera à valider ultérieurement en réunion du conseil d'administration

Procès-verbal de L'Assemblée générale du CEB du 17 Jan 2018

Vote du Comité de Direction 2018 / Action 2018 / Budget 2018 :

Nombre de présents : 52 Nombre de pouvoirs : 1

Les perspectives 2018 sont approuvées à l'unanimité sauf 1 abstention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée et suivie d'un pot de l'amitié autour de la galette de rois.

La secrétaire de séance
Nadine Cotineau



Le Président
Yoann Balluriaud



Procès-verbal de L'Assemblée générale du CEB du 17 Jan 2018

ANNEXE : Nouveau Règlement Intérieur

1. Le présent règlement s'applique à tous les adhérents du CEB.
2. La **Structure Artificielle d'Escalade** se situe dans le gymnase Henri Michel, à Beaumont sur Oise.
3. S'agissant d'un gymnase municipal, la gestion de la structure s'exerce en coordination et sous le contrôle de la municipalité.
4. Il est demandé aux adhérents de respecter :
 - l'environnement, en évitant toute dégradation du matériel
 - la propreté des lieux
 - les horaires, en veillant à ranger le matériel avant chaque départ
 - les autres utilisateurs du gymnase.
5. Dans le cadre de l'exercice de leur discipline, les adhérents doivent faire preuve d'un esprit et d'une conduite sportive.
6. Des créneaux d'escalade ont définis par le CEB en début de saison et sont ouverts aux adhérents pour l'utilisation des structures (mur et divers pans).
7. La cotisation pour une saison (début Septembre à fin Juin) est fixée par le bureau du CEB. Elle couvre l'adhésion au CEB, la licence et l'assurance de base FFME. Des tarifs "famille" sont prévus.
8. Le dossier d'inscription au CEB doit être remis complet dès la 1^{ère} utilisation de la SAE avec :
 - La fiche d'adhésion au CEB et le règlement de la cotisation.
 - Selon le cas, un questionnaire Santé (fiche QS – Sport) ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escalade.
 - Le formulaire "bulletin d'assurance FFME".
9. Sans dossier d'inscription complet, la personne ne pourra pas accéder à la structure.
10. L'utilisation de la SAE ne se fera qu'après l'ouverture du créneau par une personne autorisée par le CEB.
11. Les adhérents doivent disposer de tenues adaptées à l'escalade et de leur matériel de protection individuel.
12. Le CEB dispensera une formation aux nouveaux adhérents pour leur permettre de grimper en toute sécurité. Une fois leur autonomie validée par le CEB, ils pourront utiliser librement la SAE.
13. Le CEB met à disposition de ses adhérents du matériel d'escalade et des cordes.
14. Les adhérents devront prêter la plus grande attention à leur sécurité, au matériel et signaler tout problème ou détérioration de nature à mettre en cause la sécurité de quelqu'un.
15. Les adhérents mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à la prise en charge effective par le responsable du créneau.
16. Les parents prendront leurs dispositions pour récupérer leurs enfants en salle en fin de séance. Le gardien du gymnase n'est en aucun cas responsable de la surveillance des enfants.
17. L'équipement et le renouvellement des voies sont réalisés par des adhérents désignés par le CEB. Les adhérents s'interdisent de modifier les voies d'escalade.
18. Lorsqu'il grimpe en tête, le grimpeur doit impérativement mousquetonner tous les points de sécurité de la voie et son assureur devra disposer de l'expérience suffisante pour veiller à sa sécurité. Le CEB se réserve le droit d'interrompre toute pratique jugée dangereuse.
19. Pour leur échauffement, les adhérents pourront utiliser le pied du mur sans corde jusqu'à une hauteur de 3 m (ligne rouge).
20. Tout adhérent s'engage à respecter le présent règlement intérieur et à pratiquer l'escalade dans un esprit sportif.